



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 3 mars 2020

L'an deux mille vingt le 3 mars à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEAUX, Joseph BOIVENT, Yannick NADESAN, Jean RONSIN, Marc HERVE, Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoir : de M. MANGELINCK à M. NADESAN, de M. BONNIN à M. RONSIN, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Evelyne PANNETIER, Messieurs Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER, Jean-Luc MANGELINCK, Philippe BONNIN

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Comptable public Olivier ROUSSE de la DDTM35, Madame Martine JOUANNET du Symeval, MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

**Secrétaire de séance : Monsieur Marc HERVE**

**Nombre de Membres du Comité présents : 10**

**Nombre de Membres du Comité votants : 13**

Date de la convocation : le 20 février 2020

ADMINISTRATION GENERALE

**N°20/03/04 Etat des restes à réaliser 2019 - report**

## Comité Syndical du 3 mars 2020

### N°20/03/04 Etat des restes à réaliser 2019 - report

Rapport,

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget primitif 2019 du SMGEau 35,

Vu qu'il convient d'établir un état pour assurer le paiement des dépenses et recettes non mandatées en 2019,

L'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2020 est détaillé comme suit :

Compte - Libellé	Dépenses	Recettes
2031 Frais - étude	261 265,42	
21315 Bâtiments Administratifs	4 000,00	
21355 Installations Bât. Adm	3 000,00	
2315 Immobilisation en cours Installation	42 653,31	
458101 Compte de tiers	57 172,86	
458201 Compte de tiers		57 172,86
<b>TOTAL</b>	<b>368 091,59</b>	<b>57 172,86</b>

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **ADOPTER** les états des restes à réaliser suivants :

Le montant des dépenses d'investissement à reporter est de 368 091,59€

Le montant des recettes d'investissement à reporter est de 57 172,86€

2°) **AUTORISER** le Président à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

3°) **DIRE** que ces écritures seront reprises dans le budget 2020

**L'état des restes à réaliser est voté à l'unanimité**

Fait à Rennes, le 3 mars 2020

Le Président,

  
Auguste FAUVEL  
